

Dictée recommandée

En place depuis juin 2017, Jean-Michel Blanquer, le ministre français de l'Education nationale, a déjà bouclé son programme de réformes. Mot d'ordre aux écoles : une dictée par jour ! Initiative relayée, en quelque sorte, chez nous, par les correcteurs du 23^e concours d'orthographe de la ville de Tournai, organisé en février dernier, qui notent que « les capacités orthographiques des 5^e et 6^e dégringolent. Pas assez de dictées, d'analyses de phrases et de conjugaison. » Le député Philippe Bracaval (MR) suggère donc de réinstaurer en primaire le « drill » et les dictées. Marie-Martine Schyns (CDH, *photo*), ministre de l'Education, active depuis avril 2016, louvoie : « La maîtrise du code orthographique peut se faire par le rythme. La dictée n'est pas un objectif en soi mais une procédure possible, avec le classement analogique de mots, le renforcement de la compréhension des règles orthographiques et le travail de la mémoire visuelle. » (*Voir également notre dossier en page 34.*) **M. L.**